

Arrondissement de  
RAMBOUILLET

Canton de  
CHEVREUSE

Commune de  
MAGNY-LES-HAMEAUX

Date de convocation  
**25 Mars 2026**

Date d'affichage de  
convocation  
**25 Mars 2026**

Nombre de conseillers

En exercice : **29**

Présents : **27**

Votants : **29**

2026-019

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU  
CONSEIL MUNICIPAL**

L'An, Deux Mille Vingt-Six,

Le 31 mars,

Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni en séance publique, retransmise sur les réseaux sociaux de la commune, en salle du Conseil Municipal à Magny-les-Hameaux, sous la présidence de M. Pierre-Louis BRIÈRE, Maire.

Etaient présents : Pierre-Louis BRIÈRE, Laetitia MARCHAND, François CAPILLIER, Thérèse MALEM, Hervé BROU, Lamia DURAND, Xavier DELAPORTE, Laetitia MARLIN, Nicolas BRUNET, Jean-Luc FARGIER, Eric PETRETO, Philippe LEJEUNE, Emmanuelle LEBLANC, Grégory BOUDAL, Ouafae BENDRISS, Hélène BOUTTEREUX, Maud BOUDAL, Cyrill TARBÉ, Nicola ZACCARIA, Guénaëlle PATTE, Yolande GROBON, Nelly SEVERAC, Jean TANCEREL, Magali DOUSSE, Roberto DRAPRON, Bertrand HOUILLON, Tristan JACQUES.

Formant la majorité des membres en exercice.

Absentes ayant donné pouvoir : Anne BRUS à Laetitia MARCHAND  
Karine CHAOUCHI à Thérèse MALEM

Madame Thérèse MALEM a été élue Secrétaire de séance.

Date de la séance :

**31 MARS 2026**

Le Conseil Municipal,

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L. 2121-21 et L. 2121-33,

**Objet :**  
**Désignation des  
membres du Conseil  
Municipal pour siéger  
au Comité syndical du  
PNR**

**VU** le procès-verbal des élections municipales du 15 mars 2026 à l'issue desquelles 29 Conseillers ont été élus conformément à l'article L. 2121-2 du Code Général des Collectivités territoriales,

**VU** le Code de l'environnement et notamment ses articles L. 333-1 à L. 333-4 et R 333-1 et suivants,

**VU** le décret n°2022-490 du 5 avril 2022 modifiant le décret n°2011-1430 du 30 novembre 2011 portant classement du Parc Naturel Régional de la Haute Vallée de Chevreuse,

**VU** l'article 9 des statuts du Syndicat Mixte d'aménagement et de gestion du PNR de la Haute Vallée de Chevreuse, lequel prévoit que chaque commune adhérente désigne au sein de son assemblée un délégué titulaire et un délégué suppléant pour la représenter au Comité Syndical,

**VU** le vote favorable des communes dont Magny-les-Hameaux lors du Comité syndical du Parc naturel régional de la Haute Vallée de Chevreuse qui s'est tenu le 16 décembre 2025 pour l'adoption de la nouvelle Charte du Parc 2026-2041 qui entrera en vigueur en novembre 2026,

**CONSIDÉRANT** qu'il y a lieu pour le Conseil Municipal de la commune de Magny-les-Hameaux de désigner en son sein un délégué titulaire et un délégué suppléant pour siéger au Comité syndical du syndicat mixte d'aménagement et de gestion du PNR,

**CONSIDÉRANT** qu'en application des dispositions de l'article L.2121-21 du CGCT, le Conseil municipal peut décider, à l'unanimité, de ne pas procéder au scrutin secret pour les nominations,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré :

- **Article 1<sup>er</sup> : DÉCIDE** à l'unanimité de procéder à la désignation du délégué titulaire et du délégué suppléant pour siéger au Comité syndical du Parc naturel régional de la Haute Vallée de Chevreuse par vote public à main levée,

Monsieur le Maire fait appel aux candidatures avant de procéder au vote.

Sont proposés :

- Liste : « Unis pour Magny avec Pierre-Louis Brière »

Délégué(e) titulaire	Délégué(e) suppléant(e)
- Pierre-Louis BRIÈRE	- Éric PETRETO

La liste : « Ensemble pour Magny-les-Hameaux » ne présente pas de candidat.

Le Conseil Municipal procède au vote public à main levée.

Après le vote, a obtenu :

- Pour la liste « Unis pour Magny avec Pierre-Louis Brière » :

**- 22 (vingt-deux) voix Pour**

(Pierre-Louis BRIÈRE, Laetitia MARCHAND, François CAPILLIER, Thérèse MALEM, Hervé BROU, Lamia DURAND, Xavier DELAPORTE, Laetitia MARLIN, Nicolas BRUNET, Jean-Luc FARGIER, Anne BRUS, Eric PETRETO, Philippe LEJEUNE, Emmanuelle LEBLANC, Grégory BOUDAL, Ouafae BENDRISS, Karine CHAOUCHI, Hélène BOUTTEREUX, Maud BOUDAL, Cyrill TARBÉ, Nicola ZACCARIA, Guénaëlle PATTE)

**- 7 (sept) Abstentions**

(Yolande GROBON, Nelly SEVERAC, Jean TANCEREL, Magali DOUSSE, Roberto DRAPRON, Bertrand HOUILLON, Tristan JACQUES)

- **Article 2 : DÉSIGNE** pour siéger au Comité Syndical du PNR :

Délégué(e) titulaire	Délégué(e) suppléant(e)
- Pierre-Louis BRIÈRE	- Éric PETRETO

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an que dessus.  
Pour extrait conforme

Accusé de réception en préfecture  
078-217803568-20260331-2026-019-DE  
Date de télétransmission : 02/04/2026  
Date de réception préfecture : 02/04/2026


Mise en ligne sur le site internet de la ville le : 02 AVR. 2026

Certifiée exécutoire le : 02 AVR. 2026

Le Maire

  
Pierre-Louis BRIÈRE

Le Secrétaire de Séance

  
Thérèse MALEM

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte. Informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Versailles dans un délai de deux mois à compter de sa date de publication et/ou de notification (articles R421-1 à R421-7 du Code de Justice Administrative)